



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **07 novembre 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **sept** du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 31 octobre 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des Fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Mauricette JOSEPH - Mme Danièle ROY - M. Michel RENAUD - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL  
M. Patrick PONSONAILLE à Mme Martine LEROY  
Mme Carole TABBAG-GRUAU à Mme Stéphanie OUVRY  
M. Thierry BEAUVAIS à M. Philippe BOURGEOIS  
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER  
Mme Nadège COQUILLAT à Mme Jocelyne VERNAUX  
Mme Véronique ITTAH à M. Sylvain COINTAT  
M. Alexandre BLANDIN à M. Yannis BONNET  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Patrick BONDEUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Raymond LE VAN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Contrat Territoire Lecture (CTL) 2024/2026**

Le réseau des médiathèques de la Communauté de Communes Cœur de Loire s'est engagé en 2020 dans l'élaboration d'un Contrat Territoire Lecture en complément de son Projet Culturel Scientifique, Educatif et Social.

Le Comité Technique a élaboré le document détaillant les actions inscrites au titre du Contrat Territoire Lecture pour les trois années à venir.

Le Contrat de Territoire Lecture répond aux quatre objectifs suivants, qui renforcent les actions inscrites au Projet Culturel, Scientifique Educatif et Social (PCSES) :

- 1 - Permettre un accès à l'offre culturelle pour tous les publics sur l'ensemble du territoire
- 2 - Sensibiliser au respect de l'environnement
- 3 - Réduire l'isolement des aînés, la précarité et la fracture générationnelle
- 4 - Valoriser le patrimoine bâti, le fonds local, et le fonds patrimonial local conservés au sein du réseau des Médiathèques

Le document détaille les axes d'intervention centrés autour de 4 thématiques :

- Le jardin et l'écologie
- La musique
- La numérisation et la mise à disposition du fonds local
- La participation des publics

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le Contrat Territorial Lecture 2024/2026 annexé à la présente délibération,
- **VALIDE** la première tranche du plan de financement couvrant l'année scolaire 2024/2025 en annexe au CTL,
- **AUTORISE** le Président à signer le CTL 2024/2026 et tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 39  
Pouvoirs : 10  
Votants : 49  
Pour : 49  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 18/11/2024  
Reçu en préfecture le 18/11/2024  
Publié le 19/11/2024  
ID : 058-200067916-20241107-2024\_07\_11\_7-DE

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président



M. Raymond LE VAN, secrétaire de séance